

## CENTRE de GESTION

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 09 février 2024

## Nombre de membres

27

## Nombre de présents

16

## Pouvoirs :

3

## Nombre d'absents

11

## Nombre de votants

19

## Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 1<sup>er</sup> février 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUAIS,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,

**Pouvoirs :**

- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

**Absents excusés :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAULT, *payeur départemental*

**Secrétaire de séance :**

- Martine BOUILLARD

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Séance du 9 février 2024

**Objet : Suppressions de postes : adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe**

Exposé de Monsieur Bertrand MASSOT, Président

Le Président rappelle :

↳ qu'en application de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou établissement public.

↳ que le Comité Social Territorial (CST) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article L542-2 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu des évolutions de carrière et notamment dans le cadre d'un avancement de grade intervenu en 2023, il y a lieu de procéder à l'actualisation le tableau des effectifs et de procéder à la suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 février 2024,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil d'administration,

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Les membres du Bureau, réunis le 25 janvier 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- de supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le : 16/02/24

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET